

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2021-2022

14 SEPTEMBRE 2021

CONTRAT DE GESTION¹

DE L'OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE POUR 2021-2025

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENFANCE, DE LA SANTÉ, DE LA
CULTURE, DES MÉDIAS ET DES DROITS DES FEMMES

PAR MME MARGAUX DE RE

¹ Voir doc. 268 (2020-2021) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de Mme la ministre Linard	3
2	Discussion générale	11

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes a examiné, au cours de sa réunion du 14 septembre 2021, le contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance pour 2021-2025 (doc. 268 (2020-2021) n° 1).²

1 Exposé de Mme la ministre Linard

Mme la ministre explique que le 2 juillet dernier, elle a eu le plaisir de signer officiellement le contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance 2021-2025, avec le président de son Conseil d'Administration Thierry Wimmer et son administrateur général Benoît Parmentier, qu'elle remercie d'être tous les deux présents en commission ce 14 septembre.

Mme la ministre rappelle que le caractère déterminant des 1000 premiers jours de la vie d'une personne est aujourd'hui scientifiquement prouvé.

Ces 1000 premiers jours jouent un rôle décisif sur le développement des enfants, tant physique que mental, sensoriel et affectif, rajoute encore Mme la ministre car un enfant qui fréquente un milieu d'accueil de qualité commence sa vie avec plus de chances.

Mme la ministre déclare que ces effets se feront sentir à long terme, notamment du point de vue de son parcours scolaire, de sa vie professionnelle et de sa santé. Ceci sans oublier les bénéfices apportés par les milieux d'accueil à l'accès

² Ont participé aux travaux de la commission :

- Mme Delporte (Présidente)
- M. Fontaine, Mme Ahallouch, Mme Chabbert, Mme Pécriaux, Mme Roberty
- M. Bellot, M. Gardier, Mme Durenne, Mme Mathieux
- M. Lux, M. Segers, Mme De Re
- M. Dupont, Mme Pavet
- M. Dispa, Mme Goffinet

Ont assisté aux travaux de la commission :

- M. Antoine, M. Cornillie, M. Demeuse, M. Janssen, M. Sahli, Mme Kapompole, membres du Parlement
- Mme Acerbis, cheffe de la cellule enfance au cabinet de Mme la ministre Linard
- M. Chinkhoyeu, collaborateur au groupe PS
- M. El Berhoumi, chef de cabinet au cabinet de Mme la ministre Linard
- M. Jammaers, collaborateur du groupe MR
- Mme Linard, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes
- M. Parmentier, Administrateur général de l'ONE
- M. Petter, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Linard
- M. Wimmer, Président du Conseil d'administration de l'ONE
- Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR
- Mme Dostie, secrétaire politique groupe PTB
- Mme Gérard, collaboratrice du groupe cdH
- Mme Mallia, collaboratrice du groupe cdH

des parents au marché de l'emploi, en particulier l'accès des femmes, et a fortiori dans des situations de monoparentalité. Elle indique aussi que la politique de l'enfance fait partie des leviers que la Fédération Wallonie-Bruxelles a entre ses mains pour produire des changements plus globaux, en matière d'égalité, d'émancipation, et de bien-être.

Elle confirme que le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est donné pour priorité d'engranger des avancées significatives au cours de cette législature en matière de lutte contre la pauvreté infantile. Ce contrat de gestion concrétise donc la volonté de la ministre et celle de l'ensemble du Gouvernement, d'inscrire la politique de l'enfance dans cette mobilisation générale contre la pauvreté, et d'investir résolument, et avec ambition, en faveur des générations futures. Le Contrat de gestion 2021-2025 est l'aboutissement d'intenses concertations menées depuis plusieurs mois avec les représentants du secteur, de ses travailleuses et travailleurs, et l'ONE.

Le résultat rencontre donc, d'une part, les enjeux à relever pour l'émancipation et le bien-être des enfants, ainsi que l'accompagnement des familles, et d'autre part les préoccupations du secteur, notamment en termes de confiance, de valorisation des professionnelles et professionnels et d'allègement des charges administratives. Mme la ministre rappelle qu'elle a été à l'écoute des craintes suscitées par les premières ébauches du texte pour proposer des changements substantiels, visant à mieux rencontrer les attentes.

Elle évoque ensuite le lourd héritage qui a rendu la négociation de ce Contrat de gestion particulièrement ardue, à savoir la mauvaise estimation budgétaire de la réforme de l'accueil de la petite enfance; dont la pleine réalisation supposerait un refinancement du secteur de 200 millions d'euros, sans compter le coût du passage au statut des accueillantes conventionnées.

Réaliser telle quelle cette réforme sur la période 2021-2025 aurait signifié une augmentation de la dotation de l'ONE de l'ordre de 50% pour ce seul poste : une croissance malheureusement insoutenable, affirme Mme la ministre.

S'agissant de la structure du Contrat de gestion, Mme la ministre confirme que le Contrat de gestion 2021-2025, disponible sur le site de l'ONE, fixe les priorités pour l'ONE qui se déclinent en trois niveaux :

- une vision ;
- des objectifs stratégiques et opérationnels ;
- des mobilisations, qui détaillent sous forme juridique les actions qui permettront d'atteindre les objectifs, mais aussi les moyens que la Fédération Wallonie-Bruxelles alloue à l'ONE pour y parvenir.

Le document est structurellement divisé en 4 parties, la partie intitulée « l'enfance en 2025 » définit donc la vision dans laquelle s'inscrit l'action de l'ONE, dans la lignée des ambitions de la Déclaration de politique communautaire 2019-2024.

La seconde partie présente les missions de base de l'ONE.

La troisième constitue le cœur de ce contrat de gestion, car elle présente les objectifs et les mobilisations.

Enfin, la dernière section précise les mécanismes de dotation ainsi que quelques dispositions finales.

Evoquant les objectifs et les mobilisations, Mme la ministre indique que la charpente du Contrat de gestion s'écarte de l'approche classique par sous-secteurs (consultations, accueil petite enfance, accueil temps libre...). Elle traduit un choix résolu de mettre l'enfant au cœur des préoccupations et des politiques menées, en prenant à bras-le-corps les grands défis qui s'imposent, tant au sein des secteurs de l'enfance que de l'ONE en tant qu'organisation.

Elle précise aussi que ce Contrat de gestion s'articule sur 7 objectifs stratégiques et articulés autour de l'accessibilité (de l'accueil de la petite enfance, de l'accueil temps libre, de l'éveil culturel...); de la santé, dans ses objectifs de prévention et de bien-être, mais aussi grâce à l'amplification de la transition écologique au sein des milieux d'accueil; et enfin autour de l'amélioration des conditions de travail (des accueillantes conventionnées, des accueillants extrascolaires...). Du côté des défis à relever du côté de l'ONE, ce nouveau contrat veille à avancer selon 3 objectifs : le décroisement, la transformation digitale et la modernisation de son organisation.

Elle s'attarde ensuite plus longuement sur les acquis majeurs de ce Contrat de gestion :

1. Poursuite de la réforme de l'accueil de la petite enfance

Le Contrat de gestion de l'ONE confirme la volonté de poursuivre la mise en œuvre, concertée et progressive, de la réforme de l'accueil de la petite enfance d'ici 2025. Cette réforme était largement attendue par le secteur, et le Contrat de gestion constitue une nouvelle étape importante dans cette mise en œuvre.

Non seulement, la réorganisation du paysage de l'accueil, qu'on appelle « la transformation », se poursuivra au rythme initialement prévu mais, de plus, le refinancement du secteur, qu'on appelle « la transition », s'accélérera au travers d'un subside de renforcement.

Ce subside vise le financement des postes de direction et d'encadrement psycho-médico-social. C'est en effet, explique Mme la ministre, l'un des deux piliers du refinancement prévu par la réforme MILAC, l'autre étant la norme de 1,5 pour 7 sur laquelle je reviendrai dans quelques instants. Le financement du poste de direction a été identifié comme l'une de ses mesures-clés, car cette fonction a un impact important en termes de qualité de l'accueil. En effet, la direction est le moteur du projet d'accueil et du fonctionnement quotidien, elle permet un meilleur encadrement des équipes d'accueil ainsi qu'un accroissement significatif de l'accessibilité. Au sein de chaque milieu d'accueil, c'est aussi la direction qui assure le pilotage de l'accueil et de son évolution. Ce financement s'inscrit dans des dispositions visant à encourager les milieux d'accueil à s'impliquer dans une stratégie d'amélioration de leur accessibilité, notamment au bénéfice des familles en situation de vulnérabilité.

A travers le nouveau Contrat de gestion de l'ONE, le Gouvernement réaffirme donc la volonté de réaliser à terme l'autre grand pilier du refinancement prévu par la réforme MILAC en arrivant à une norme prévue par l'arrêté du Gouvernement du 2 mai 2019 de « 1,5 Equivalent Temps-Plein » du personnel d'accueil des enfants, par tranche de 7 places.

Mme la ministre souligne que le Contrat de gestion mentionne également la poursuite des chantiers d'adaptation de la réforme de l'accueil de la petite enfance que nous avons initié sous cette législature :

- le chantier relatif aux milieux d'accueil atypiques ;
- celui relatif au subside de base pour les milieux non-subventionnés ;
- le chantier consacré à l'évaluation de l'impact des dispositions relatives aux conditions d'autorisation sur les milieux d'accueil non subventionnés ;
- et enfin, le chantier relatif aux formations initiales.

2. Accueillantes et co-accueils conventionnés

Mme la ministre rappelle que la crise a mis le doigt sur les fragilités de notre société. On a beaucoup parlé des artistes sans statut, mais ils ne sont pas les seuls : une partie des accueillantes conventionnées sont dans le même cas.

Dans une société telle que la nôtre, c'est inacceptable. C'est pour cette raison que d'ici 2025, j'ai défendu que l'ensemble des accueillantes conventionnées passent au statut d'accueillante salariée. C'est une avancée majeure pour elles, tant leur statut particulier est synonyme de précarité. Je ne vous rappellerai en outre pas que ces emplois sont quasi exclusivement occupés par des femmes.

Acquérir un statut, c'est acquérir le droit aux allocations de chômage, aux congés payés, au pécule de vacances, à la valorisation de l'ancienneté, à la reconnaissance des formations suivies, à la rémunération des journées de formation, aux avantages sectoriels... Sans statut, les accueillantes conventionnées sont placées dans une grande insécurité de revenus, puisque leurs revenus sont directement liés à la présence effective des enfants inscrits. Toutes ces fragilités ont été amplifiées durant la crise sanitaire et il était essentiel d'y répondre en rendant possible ce passage vers le statut de salariée pour toutes ces accueillantes.

Parallèlement, avec l'adoption du contrat de gestion, le champ des possibles s'ouvre pour les co-accueils conventionnés : un comité d'accompagnement sera mis en place dès cet automne, avec pour mission d'accompagner la transformation de chaque co-accueil selon divers modèles de destination.

Le Gouvernement et l'ONE s'engagent, via le Contrat de gestion, à tout mettre en œuvre pour essayer de trouver des solutions concrètes pour les co-accueillantes, afin de préserver leur emploi et les places.

3. Mise en œuvre d'une stratégie d'accessibilité

Le Contrat de gestion prévoit une stratégie multidimensionnelle pour accroître l'accessibilité primaire et secondaire des milieux d'accueil de la petite enfance. Les effets positifs d'un accueil de qualité durant les toutes premières années de la vie, sont encore plus prononcés pour les enfants issus de milieux plus précarisés.

Mme la ministre y voit une dimension sociale et de santé, mais il y a également une dimension économique à ce renforcement d'accès. Par exemple en matière d'échec scolaire, nous savons que celui-ci a un coût. Cependant, il est établi que le passage dans un MILAC améliore les chances d'un maximum d'enfants dès le plus jeune âge, nous prenons notre part dans la diminution de ce coût, individuel et collectif, précise Mme la ministre.

Dès lors, le Contrat de gestion prévoit notamment l'augmentation du nombre de places d'accueil à travers la création de minimum 2518 places subventionnées, avec une priorité portée sur les zones défavorisées où souvent le taux de couverture est plus bas. Dans la définition des zones prioritaires, elle précise également porter une attention particulière pour la situation des familles monoparentales, dont la majorité sont également des femmes.

Outre la création de nouvelles places, le subsidie de renforcement soutient l'implication des milieux d'accueil dans une démarche de progression en matière d'accessibilité. Le Contrat de gestion prévoit dès lors la mise en place d'une task-force « accessibilité », mobilisant de manière transversale des acteurs clés en la matière. Cette Task Force sera chargée de coordonner la mise en œuvre d'un plan d'action visant à accroître les taux d'occupation des places d'accueil afin de mieux

utiliser les places existantes et d'améliorer l'accessibilité des milieux d'accueil en général.

Elle se penchera également sur la révision de la grille barémique de la participation financière des parents, avec la volonté de réduire le coût de l'accueil pour les bas revenus. Des focus seront opérés sur les situations de monoparentalité et sur la mobilisation de l'ensemble des travailleurs de première ligne de l'ONE dans le tissage d'un maillage local. Ce maillage local visera, notamment, à multiplier les opportunités d'accueil pour les publics vulnérables et à lever les freins à l'accès.

4. Eveil culturel dans la petite enfance

D'avantage d'accueil de qualité pour davantage d'enfants, c'est leur offrir un maximum de chances pour commencer leur vie. L'accueil de la petite enfance est un formidable levier pour accéder à de nombreux apprentissages et à déjà pu s'ouvrir aux autres. La culture est un allié important en ce sens, car elle soutient également cette volonté de permettre à chacun et chacune de s'émanciper.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de la stratégie d'accessibilité, l'ONE élargira, structurera et diversifiera, dès 2022, l'offre d'activités d'éveil culturel au moyen d'un dispositif ouvert à l'ensemble des milieux d'accueil de la petite enfance et des consultations pour enfants.

Le contrat de gestion de l'ONE prévoit d'une part, de renforcer l'offre d'éveil culturel pour les milieux d'accueil et d'autre part, dans une perspective d'accessibilité et de lutte contre les inégalités, de proposer cette offre à des enfants du quartier qui ne fréquentent pas un milieu d'accueil. Ils pourraient, par ce biais, faire la rencontre non seulement de la culture, mais aussi de l'accueil de l'enfance.

5. Dispositif « éco-crèches »

S'il y a un autre point sur lequel « je pense que nous serons toutes et tous d'accord », ajoute Mme la ministre, c'est sur l'attention que nous devons porter à la santé des enfants. C'est la raison pour laquelle, elle souhaite encourager les milieux d'accueil à s'engager dans la transition écologique, au plus grand bénéfice de la santé des enfants et du personnel qui y travaille. Certaines structures se sont déjà lancées, avec succès, en agissant par exemple sur les jouets ou les produits utilisés, en réduisant les déchets, en agissant sur le bruit ou encore en modifiant la confection des repas. On constate en outre que cela crée des émulations avec les familles, mais aussi avec d'autres acteurs, notamment dans la recherche d'une alimentation plus locale, bio et de saison, explique encore Mme la ministre.

Dès cette année, l'ONE se consacrera donc à la mise en place d'un dispositif « éco-crèches » visant à engager ou soutenir les crèches, les services d'accueil d'enfants et les SASPE dans la transition écologique.

Le dispositif « éco-crèches » prévoit que les milieux d'accueil de la petite enfance intègrent un plan de transition écologique dans leur projet d'accueil, en tenant compte de leur point de départ et de leurs contraintes. Les milieux d'accueil pourront bénéficier de subventions, à hauteur de 125 euros par place, pour soutenir cette transition. Ils bénéficieront également, d'une part, d'un accompagnement « sur mesure » et, d'autre part, d'une aide à l'acquisition d'équipements via des centrales d'achat. Des appels annuels seront lancés aux milieux d'accueil afin qu'ils s'inscrivent au dispositif sur base volontaire.

6. Renforcement des SASPE

Si l'accueil et l'encadrement des enfants dès le plus jeune âge sont les leviers les plus efficaces pour leur donner les meilleures chances d'avenir, c'est particulièrement vrai pour les services spécialisés qui entourent des enfants fragilisés. Il me tenait à cœur de renforcer ces services spécialisés, les SASPE, afin de permettre à ces professionnels d'exercer leur mission essentielle dans de meilleures conditions, au plus grand bénéfice des enfants dont ils ont la charge, mais aussi de leurs familles avec lesquelles il est important de maintenir et développer un lien.

Ainsi, les Services d'Accueil Spécialisés de la Petite Enfance subventionnés par l'ONE (les SASPE) sont, et seront, renforcés. Chaque service existant dispose, depuis juillet 2021, de deux équivalents temps plein et demi supplémentaires en personnel d'accueil des enfants, afin d'améliorer prioritairement l'encadrement durant la nuit. En outre, des renforcements complémentaires en personnel sont également prévus dès 2024.

Les SASPE n'avaient plus connu de révision de leurs normes d'encadrement depuis 2009, et certains rencontraient de graves difficultés à assurer l'encadrement des enfants, notamment durant la nuit. Nous remédions à cette situation.

7. Réforme de l'Accueil Temps Libre

L'Accueil Temps Libre est un autre lieu fondateur dans la vie des enfants. Lieu de développement et d'épanouissement, il joue également un rôle important dans leur émancipation, en leur permettant notamment de s'ouvrir aux autres, d'apprendre à mieux se connaître ou encore de tester de nouvelles activités.

Le Gouvernement s'engage donc, via l'adoption du contrat de gestion 2021-2025, à se pencher sur l'avenir de l'Accueil Temps Libre au terme du travail de la Commission transversale chargée de définir les orientations de la réforme.

Sur la base des constats et recommandations du secteur, la réforme poursuit trois grands axes de travail :

- la valorisation du secteur, en ce compris l'amélioration des conditions d'emploi dans le secteur ;

- l'accessibilité et la qualité des lieux d'accueil temps libre ;
- les synergies et le décloisonnement entre les différents secteurs.

La commission transversale, qui regroupe près de 50 personnes issues de différents secteurs de l'ATL mais aussi des secteurs de la Jeunesse, de l'enseignement, de la formation, de la culture ou du sport, ainsi que des représentants des droits de l'enfant, des familles, des travailleurs et des pouvoirs locaux, a débuté ses travaux au printemps dernier, entre séances plénières et sous-groupes de travail portant sur des thématiques particulières.

En vue de soutenir le travail de la commission transversale, un exercice d'objectivation de l'emploi précaire dans l'accueil temps libre sera réalisé. Enfin, outre l'engagement du Gouvernement à se pencher sur l'avenir de l'ATL au terme des travaux de la commission transversale, des montants seront d'ores et déjà alloués à l'amélioration des conditions d'emploi dans le secteur dès 2022, allant jusqu'à près de 2 millions et demi en 2025.

8. Aspects budgétaires

Premièrement, grâce à ce Contrat de gestion, l'ONE voit sa dotation de base confirmée au montant fixé à l'initial 2021. Celle-ci s'élève à 515 millions d'euros. Et elle continuera bien sûr à être indexée dans les années à venir, pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie.

Outre cette dotation de base, ce contrat de gestion octroie à l'ONE des moyens nouveaux, à hauteur de 62,5 millions d'euros annuels à l'horizon 2024 et 85 millions annuels à l'horizon 2025. Il s'agit donc d'un refinancement de 12% en quatre ans, et plus de 16% en cinq ans. Ces moyens nouveaux, couplés à des réallocations demandées à l'ONE à l'intérieur de sa dotation de base, permettront de consacrer 72,5 millions à des politiques nouvelles en 2024, et 98 millions en 2025.

A ces moyens nouveaux viennent s'ajouter les montants prévus pour la transition numérique du secteur de l'enfance, à savoir 31,4 millions d'euros, en termes pluriannuels, dans le cadre du Plan de relance et de résilience de l'Union européenne. Ces moyens permettront d'une part, une simplification administrative à l'attention des publics bénéficiaires de l'ONE (les familles et les milieux d'accueil) et d'autre part, une meilleure disponibilité des données sectorielles, pour un meilleur pilotage des politiques. 2 millions d'euros annuels sont également injectés dans le budget de l'Etnic pour la réalisation du carnet médical informatisé de l'enfant.

Il faut aussi ajouter à cela l'accord sectoriel du non-marchand, pour lequel 5 millions d'euros ont été dégagés. Cet accord finance pour moitié le passage d'accueillantes conventionnées au statut (ces 2,5 millions figurent dans les montants des politiques nouvelles mentionnés ci-dessus). Les 2,5 millions résiduels constituent

quant à eux des moyens supplémentaires, qui viennent financer des mesures de soutenabilité de l'emploi dans le secteur de l'enfance.

Le tableau détaillé des montants respectifs de ces politiques nouvelles figure en annexe du Contrat de gestion, conclut la Mme la ministre.

2 Discussion générale

Mme Durenne souhaite tout d'abord remercier le Président et l'Administrateur général de l'ONE pour leur présence en commission car l'adoption du Contrat de gestion est toujours un moment important, déclare la députée. Et peut-être encore plus celui-ci qui a abouti en pleine crise sanitaire, une période particulièrement pénible pour l'ensemble des équipes de l'ONE qui ont travaillé sans relâche et que l'on ne remerciera jamais assez, souligne la parlementaire.

Dans son intervention générale, Mme Durenne tient tout particulièrement à rappeler la place et l'importance des politiques de l'enfance en FWB car celle-ci contribuent considérablement à l'évolution des enjeux sociaux, environnementaux et économiques actuels mais aussi à ceux de la pauvreté infantile, des inégalités ou encore du changement climatique. C'est pour toutes ces raisons que la députée estime « qu'un accueil de qualité le plus précoce possible offre les meilleures chances pour l'avenir des enfants », en effet explique la parlementaire, un accueil de qualité constitue une des réponses au défi supplémentaire lié à la pandémie, un défi auquel le secteur de la petite enfance doit faire face.

Abordant ensuite le chapitre relatif au manque de places d'accueil, Mme Durenne se réjouit de voir que la réforme MILAC initiée sous l'ancienne législature se retrouve dans le nouveau Contrat de gestion qui prévoit la création de 2500 nouvelles places d'ici 2024. Elle pointe également l'attention particulière portée aux milieux d'accueil privés et aux milieux d'accueil atypiques ou encore le passage de toutes les accueillantes conventionnées au statut de salariées d'ici 2025. Toutefois, Mme Durenne rappelle combien il est nécessaire de soutenir les petites crèches d'entreprise comme les « Petits soleils » à Tournai car il en va d'un meilleur équilibre entre la vie familiale et la vie professionnelle des parents et donc des enfants.

La parlementaire intervient ensuite sur un sujet qui lui tient particulièrement à cœur, régulièrement évoqué en commission à savoir l'accueil temps libre que la députée « appelle » aussi le troisième lieu de vie des enfants.

Elle explique que le secteur a été un acteur de première ligne pour nos enfants et leurs parents pendant la crise sanitaire et les épisodes de confinement successifs. La mise en place de la commission transversale et des groupes de travail pourront, espère la parlementaire, contribuer à l'amélioration des conditions de travail des accueillantes, à une meilleure collaboration avec le secteur de l'enseignement.

Une attention particulière devra être portée dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires puisque le secteur de l'ATL sera évidemment impacté, plaide la commissaire.

Elle met également en exergue l'éveil culturel, les éco-crèches, la numérisation de l'Office de la Naissance et de l'Enfance ainsi que le soutien aux services de la promotion de santé à l'école. Les programmes de rattrapage de vaccination suite au coronavirus, l'offre vaccinale élargie et les synergies avec les centres psycho-médico-sociaux sont des thématiques importantes, estime la parlementaire qui aimerait obtenir de plus amples informations sur les vaccinations ainsi que sur les services PSE et les centres PMS :

- quid des retards de vaccination à ce jour ? ;
- une fusion des services PSE et des centres PMS est-elle envisagée ? Au sein de l'ONE ou de l'Enseignement ?.

Et enfin pour clore son intervention, la députée tient à souligner que ce Contrat de gestion 2021-2025 présente de nombreux objectifs, clairs et surtout des échéances qui permettent de visualiser les différents projets et leurs avancées sur toute la durée du Contrat de gestion; Contrat de gestion dont le fil conducteur est la qualité et l'accessibilité de l'accueil sur fond d'informatisation. Des enjeux on ne peut plus importants pour l'avenir de nos enfants, conclut l'intervenante.

A l'instar de la parlementaire précédente, **M. Dispa** souhaite également remercier le Président de l'ONE ainsi que l'Administrateur général, tous deux présents en séance et à travers eux, c'est l'ensemble des équipes qui réalisent un travail exceptionnel sur le terrain que le député souhaite remercier car précise-il ce personnel travaille dans des conditions particulièrement difficiles pour réaliser la mission.

Avant d'aborder les questions de fond, M. Dispa tient aussi à faire observer que la méthode utilisée pour élaborer ce nouveau Contrat de gestion est assez frustrante car elle ne permet pas aux parlementaires de voter ni d'amender le texte.

Il regrette donc que le Parlement soit « mis hors-jeu » dans la mesure où les membres de la commission sont mis tout simplement devant le fait accompli car la négociation demeure la prérogative du Gouvernement et du Conseil d'administration de l'ONE.

Estimant que dans ces conditions, les parlementaires se « contentent » simplement de commenter un texte qui leur a été remis. Le commissaire ajoute qu'il eût été plus judicieux d'examiner le rapport d'activités 2020 avant le Contrat de gestion, ce qui aurait permis de mieux comprendre le processus de négociation ainsi que les différentes étapes de la concertation qui se sont déroulées avec les différents

acteurs du terrain. L'examen et la discussion du rapport d'activités auraient également permis aux parlementaires de prendre connaissance des avis qui ont été remis dans le cadre de l'élaboration de ce Contrat de Gestion 2021-2025. Le commissaire s'interroge aussi sur la position de l'ONE et aimerait connaître ses attentes dans le cadre de la mise en œuvre de ce Contrat de gestion et plus spécialement sur les missions de base qui sont, certes, de nature plus traditionnelle et plus classique qui mais qui restent néanmoins extrêmement importantes.

Il regrette une fois de plus que ce texte « très touffu » soit rédigé quasi comme un texte de loi avec une portée juridique alors que la méthode utilisée n'offre pas la possibilité aux parlementaires de suivre le même procédé que celui utilisé pour les textes de loi.

Il s'interroge donc sur l'intérêt d'avoir fait « couler ce texte dans un moule juridique » généralement réservé aux textes de loi. Pour lui, la méthode utilisée est vraiment étrange car, celle-ci n'offre aucune possibilité aux commissaires de discuter du texte remis au Parlement. Quid du statut réel des différents avis qui ont été remis par les instances consultées dans le cadre de l'élaboration du présent Contrat de gestion, se demande encore le parlementaire.

Quant aux avancées majeures évoquées par Mme la ministre dans sa présentation introductive, le parlementaire tient à souligner que si le Contrat de gestion s'inscrit effectivement dans une forme de continuité pour ce qui concerne la réforme MILAC, les « nécessaires ajustements », également évoqués par la ministre ne seraient, eux, pas très bien compris par les responsables et les travailleurs du secteur qui craignent que la mise en œuvre de ces mesures s'avère très difficile à réaliser dans la pratique car trop complexe. Il souhaiterait donc obtenir des précisions complémentaires sur ce point car une clarification est nécessaire en vue de permettre au secteur de mieux comprendre les différentes mesures reprises dans le texte du Contrat de gestion 2021-2025.

Evoquant ensuite ce qu'il considère comme étant l'objectif numéro 1 à savoir le manque de places d'accueil dans les crèches, M. Dispa indique que cet objectif est loin d'être atteint et affirme même « ne pas comprendre les chiffres évoqués par Mme la ministre » car la réalité du terrain et les besoins réels des familles sont énormes alors que les moyens financiers dévolus, soit 60 millions d'euros, restent particulièrement modestes et ne permettront certainement pas d'atteindre les objectifs légitimes. Quid dès lors du système d'accessibilité pour atteindre un taux de couverture plus élevé (entre 45 et 50 %) et d'une offre suffisante pour les parents qui travaillent et qui ne trouvent pas de place en crèche, se demande encore le commissaire.

Pour terminer, M. Dispa plaide pour la création de plus de places d'accueil dans les crèches car, insiste-t-il, les 2518 nouvelles places sont largement

insuffisantes par rapport aux besoins réels des familles. Quant aux éco-crèches, le député pointe surtout la petite « empreinte écologique » voulue par Mme la ministre, petite « touche verte » qu'il considère comme étant une forme d'endoctrinement. Il poursuit en exprimant son insatisfaction sur le peu de places d'accueil qui seront réellement créées, il s'agit d'une véritable frustration pour le secteur de la petite enfance pour les familles dont c'est « la priorité des priorités » explique-t-il encore.

Mme Goffinet, quant à elle, tout en complétant les propos de M. Dispa, aimerait toutefois obtenir davantage de détails sur les missions de base de l'ONE qui, selon elle, seraient beaucoup moins détaillées dans le Contrat de gestion qui met davantage l'accent sur les mesures contenues dans la DPC 2019-2024 (accessibilité, éveil culturel, éco-crèche...). La parlementaire se demande si toutes les missions de base comme la prévention ou encore l'allaitement sont bien maintenues dans le nouveau Contrat de gestion car celles-ci ne sont suffisamment « lisibles » dans le nouveau texte.

Comme son collègue Dispa, elle s'interroge sur le processus d'élaboration de ce Contrat de gestion qui a été validé par le Gouvernement et demande des précisions sur la manière dont les négociations se sont déroulées entre le Gouvernement et le Conseil d'administration de l'ONE, Mme Goffinet s'étonne que le texte ait été présenté en commission par Mme la ministre et non par l'ONE. Revenant sur le discours (assez méfiant) des syndicats du secteur, la parlementaire se demande comment la confiance pourrait être rétablie et s'interroge sur la nature du mécanisme à mettre en œuvre pour « redonner » un nouveau souffle aux relations avec le secteur de la petite enfance.

Sur la réforme MILAC, l'intervenante constate un ralentissement et se demande si cette réforme finira par aboutir ? Quid des ajustements évoqués par Mme la ministre dans son exposé introductif et du calendrier de la mise en place de la réforme MILAC attendue de longue date par tout le secteur, les parents, les familles et les enfants. La députée se dit « choquée par les propos que la Mme ministre a tenus dans la presse sur ce Contrat de gestion à propos duquel celle-ci précisait que « désormais l'enfant sera placé au cœur de l'ONE ». Or, l'enfant a toujours été au cœur de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, précise la députée.

Et enfin, s'agissant de la création des places d'accueil, Mme Goffinet, tout comme Dispa, estime que l'objectif est loin d'être atteint, tout en insistant sur la nécessité de répondre à la demande des familles et demande comment le Gouvernement compte procéder pour créer un maximum de places car la création de nouvelles places dépend également de l'emploi, affirme la commissaire. Concernant l'Accueil Temps Libre (ATL) Mme Goffinet regrette l'absence d'un calendrier.

Mme Pécriaux estime, quant à elle, que le Contrat de gestion de l'ONE est un enjeu fondamental. Il s'agit véritablement de fournir une boussole à l'ONE, qui va

le guider vers les objectifs définis. Ces objectifs sont nombreux et d'une importance considérable, précise la parlementaire.

Elle poursuit son intervention en rappelant que les politiques de l'enfance peuvent avoir un réel impact face à des enjeux essentiels comme l'accroissement des inégalités sociales et une pauvreté infantile qui touche 4 enfants sur 10 à Bruxelles et 1 sur 4 en Wallonie. En effet, explique Mme Pécriaux, un encadrement et un accueil de qualité sont les clés pour lutter contre la persistance intergénérationnelle des inégalités comme en attestent les nombreuses études démontrant, comme rappelé par Mme la ministre, qu'il est utile de préciser, qu'un euro investi dans l'enfance rapporte à la société jusqu'à 11 euros. Face à ce constat, il est donc essentiel d'activer le levier précieux de la politique de l'enfance afin de briser au maximum la spirale de la pauvreté dont souffrent énormément de familles et en particulier les familles monoparentales.

Il est important de souligner la volonté de ce contrat de gestion d'élargir les programmes de dépistages et de vaccinations ainsi que l'augmentation de la couverture vaccinale. Dans le contexte actuel où des théories infondées pullulent sur les réseaux sociaux, il est essentiel d'avoir une bonne information afin d'améliorer le taux de couverture pour les différents vaccins dont celui contre le HPV qui connaît des chiffres particulièrement bas. Lorsque l'on sait que la majorité des vaccins s'effectuent durant l'enfance, il s'agit d'une question importante de santé publique. À ce titre, je tiens à souligner le signal positif que constitue le soutien des services PSE via l'affectation d'un budget supplémentaire de 2.000.000€ qui sera maintenu les années suivantes afin de renforcer les taux de vaccination.

Toujours sur ce plan, Mme Pécriaux tient à mettre en exergue l'objectif du texte qui contribue à améliorer l'attractivité de la médecine préventive. Les témoignages du terrain attestant d'un manque de médecins dans les PSE sont nombreux. Dès lors, l'alignement progressif des honoraires des médecins sur ceux pratiqués par Kind&Gezin est encourageant, estime la députée.

La question des conditions des travailleuses et des travailleurs a toujours été l'une des priorités du Parti socialiste.

Enfin, Mme Pécriaux indique que les efforts entrepris en vue d'une digitalisation de l'ONE qui au vu des témoignages qui lui reviennent du terrain constituent une démarche extrêmement importante puisque cela permettra de rendre les procédures plus efficaces mais aussi et surtout d'améliorer les conditions de travail des différents acteurs.

Mme Chabbert remercie Mme la ministre pour sa présentation ainsi que l'Administrateur général et le Président de l'ONE pour leur présence en commission car le Contrat de gestion est un document important, dont on attend une vision, une

ambition et une adhésion de son administration d'abord, de ses opérateurs de terrain et ensuite des familles.

Mme Chabbert souhaiterait tout d'abord mettre en lumière le volet relatif à la statutarisation de toutes ces professionnelles, qui sont en attente d'une reconnaissance d'abord du travail qu'elles font chaque jour, mais aussi en demande légitime d'une sécurité d'emploi. Les conditions de travail et le respect de toutes ses travailleuses c'est essentiel pour le groupe socialiste qui est satisfait des propositions formulées.

Mme Chabbert affirme que son groupe politique soutient bien évidemment ce texte important tout en restant attentif mais constructif, sur la mise en œuvre de certains de ces éléments. Particulièrement sur la dimension accessibilité de l'ensemble des services compris dans les politiques de l'enfance et de soutien aux familles, précise la parlementaire qui pense plus particulièrement à l'accès aux milieux d'accueil mais aussi aux services d'accompagnement des familles et de soutien à la parentalité, sur lesquels, la commissaire aimerait en savoir davantage :

- quid de l'équilibre entre l'accueil et l'accompagnement des familles qui sont durement éprouvées par la précarité qui grandit et encore plus aggravée par la crise covid ? ;
- quid de la PFP car précise-t-elle, il est fondamental de revoir le calcul pour favoriser encore l'accès de toutes les familles, et des plus précaires en particulier. Cet objectif est-il prioritaire à vos yeux, demande-t-elle à Mme la ministre ? ;
- quid de l'inscription dans la mesure où on est encore loin d'une centralisation généralisée qui est un facteur d'accessibilité et de lutte contre les inégalités. C'est loin d'être anecdotique estime Mme Chabbert ? ;
- quid de la digitalisation et de la façon dont l'administration pourra effectivement répondre aux défis qui sont devant elle ? ;
- quid de la réforme MILAC qui demeure fondamentale et pour laquelle son groupe politique est demandeur d'une évaluation des choix permettant justement de renforcer cette accessibilité : le financement des postes de direction oui mais la question du taux d'encadrement est absolument fondamentale (à l'accessibilité et à la qualité) ? D'après Mme Chabbert, il faudra avoir déjà un cadastre du nombre d'emploi pour connaître le taux d'encadrement réel ;
- quid également de l'Accueil Temps Libre (ATL) qui est essentiel pour nos enfants et pour lequel des travaux seraient en cours dans le cadre d'une

commission transversale. Sur ce point précis, la commissaire espère que la stratégie qui sera mise en œuvre par le Gouvernement comportera une vision et une ambition qui seront à la hauteur des attentes de tout un secteur qui est en demande d'une politique de la petite enfance qui doit être complètement repensée, encadrée, valorisée et financée.

Mme Chabbert annonce que son groupe politique suivra très attentivement la manière dont les mesures seront mises en œuvre sur le terrain avec les opérateurs et les usagers.

Elle rappelle que son groupe politique a des attentes en la matière et pointe tout particulièrement les points d'attention car tout ne figure pas dans ce contrat de gestion et relève les éléments suivants :

- la création de places d'abord : sur les futures programmations attendues et nécessaires ;
- le lien entre la réforme ATL dont on a parlé et singulièrement sur le temps de midi ;
- et puis la réforme des rythmes scolaires, qui ne sera un succès pour les enfants qu'à condition d'une collaboration avec le secteur ATL.

En guise de conclusion, Mme Chabbert remercie la ministre et précise que son groupe politique soutiendra ce Contrat de gestion et sera aux côtés de la ministre pour veiller à sa mise en œuvre, tout en restant vigilant afin que les objectifs décrits soient atteints.

Enfin, au vu de l'importance considérable d'un tel texte, la députée plaide pour un débat démocratique préalable, surtout en amont dans l'élaboration d'un tel texte. Comme c'est le cas pour la RTBF par exemple qui est un OIP du même type, rappelle encore Mme Chabbert. Elle explique que c'est dans cet objectif, et aussi pour répondre peut-être aux demandes de l'opposition qu'elle a déposé une proposition de décret qui sera mise à l'ordre du jour de la réunion du 28 septembre prochain.

M. Dupont souhaite tout d'abord féliciter les travailleurs et travailleuses du secteur de l'enfance pour leur mobilisation cette année. Grâce à cette mobilisation, des victoires ont été obtenues et ce Contrat de gestion a évolué positivement. Malheureusement, ça n'en fait pas pour autant un Contrat de gestion ambitieux, déclare le commissaire.

Il développe sa pensée à l'aide d'exemple concret en précisant qu'on intègre maintenant la possibilité d'améliorer le taux d'encadrement, d'augmenter le nombre

de personnel autour des enfants mais que les montants dégagés sont encore insuffisants pour finaliser la réforme des milieux d'accueil.

Pour rappel, cette dernière devrait être finalisée pour 2025. Le taux d'encadrement visé est de 1,5 équivalent temps plein pour 7 enfants. On en est encore loin. Il apparaît clair que le gouvernement n'y arrivera pas d'ici la fin de la législature, ou plutôt qu'il n'a pas la volonté d'y arriver. Ma première question sera donc la suivante, madame la Ministre, pourquoi ne pas avoir prévu les moyens financiers suffisants pour que le taux d'encadrement puisse être augmenté comme le prévoit la réforme des milieux d'accueil ?

Vos ambitions pour le secteur de l'Accueil temps libre ne sont également pas claires. Il semblerait que cela fasse partie de vos priorités, mais aucun vrai budget n'est prévu à l'heure actuelle. Des chantiers vont se mettre en place et vous attendez les conclusions des groupes de travail. Ce secteur a donc très peu de garanties à l'heure actuelle. Comment pouvez-vous rassurer la commission sur ce point demande-t-il à Mme la ministre ? Et comment avez-vous prévu de renforcer les consultations ONE ? C'est un service essentiel pour les familles, et plus particulièrement les familles précarisées, tient-il encore à souligner ?

Il indique également que parmi les professions essentielles, le personnel des crèches et des garderies a le salaire moyen le plus faible comme le PTB l'a déjà souligné alors que celui-ci a clairement démontré pendant toute la crise sanitaire à quel point son rôle était primordial. Alors qu'il a fait preuve d'un engagement et d'une débrouillardise exemplaires pour accueillir nos enfants dans les meilleures conditions possibles.

À ce niveau, les principales revendications du secteur et des syndicats sont claires et légitimes :

- que les puéricultrices aient de nouveau la possibilité de réduire leur temps de travail à partir de 58 ans, avec maintien du salaire à 100 % plutôt que 80 ;
- que les salaires soient revalorisés ;
- que les accueillantes aient enfin un statut digne de ce nom. Il est incroyable qu'encore aujourd'hui, elles n'aient droit qu'à un défraiement en lieu et place d'un salaire décent.

Dès lors, de quelle manière pensez-vous que ce nouveau Contrat de gestion pourra améliorer les conditions de travail dans le secteur de l'enfance et qu'en est-il pour les accueillantes de l'extra-scolaire, demande le parlementaire ?

Pour M. Dupont, la manière dont ce Contrat de gestion a été "co-construit" pose question. D'ailleurs, peut-on réellement parler de co-construction dans la

mesure où ce Contrat de gestion a, au départ, été élaboré de manière unilatérale car c'est la pression du secteur qui a permis de faire avancer le dossier a encore ajouté le commissaire. Pour compléter son information, le député pose les questions suivantes à Mme la ministre :

- quid de la poursuite de la transition numérique dans une logique écologique ? ;
- le passage au tout numérique rend inmanquablement l'accès aux services publics plus compliqué pour beaucoup de personnes (1 personne sur 10 est analphabète, 20% des wallons sont concernés par la fracture numérique, comment comptez-vous permettre à cette population fragilisée d'accéder aux milieux d'accueil au même titre que les autres ?

« l'article 1.1-12. § 1^{er} du Contrat stipule : "À des fins de pilotage tout en visant le développement de l'offre de services aux bénéficiaires, l'Office finalise la mise en production du système de gestion des pré-demandes d'accueil en ligne au plus tard 18 mois après la signature du présent contrat de gestion. La réalisation du projet sera fondée sur une charte qui fixe des balises permettant de prendre en compte les enjeux en termes d'accessibilité à tous, de fracture numérique et de recueil d'information pour l'analyse des besoins dans les programmations futures » : cette charte a-t-elle déjà été élaborée ? quid précisément des balises que cette charte doit reprendre ? quelle est la portée juridique de ce texte ? quid du nouveau schéma organisationnel de ce Contrat de gestion ».

M. Dupont évoque ensuite le volet relatif au manque de places dans les crèches en rappelant que pour espérer avoir une chance de trouver une place dans une crèche, les parents doivent introduire une pré-demande dès la fin du premier trimestre de la grossesse, limitant par la même occasion la possibilité de choisir tranquillement son milieu d'accueil. Faire des appels à projets est une approche que son groupe politique estime trop passive et plaide pour une véritable analyse des besoins et des freins à l'implémentation de crèches dans les communes n'ayant pas encore atteint les 33% de taux de couverture serait un bon début pour son groupe.

Enfin, concernant le nombre de places qui seront créées d'ici 2025, le député tient à exprimer sa déception de constater que l'objectif de 5600 places passe à un "minimum de 2500 places" faute de moyens. Les besoins en termes de places sont pourtant criants et de rappeler que BX1 indiquait dans un article (mars 2020) que Bruxelles comptait 19.421 places d'accueil pour 50.957 enfants. Les 2518 places prévues seront donc largement insuffisantes, souligne M. Dupont. Le Contrat de gestion indique d'ailleurs qu'afin de garantir un taux de couverture minimal d'une place subventionnée pour trois enfants de moins de trois ans sur l'ensemble du

territoire, il serait nécessaire de créer 7 000 places en Wallonie et 4 200 à Bruxelles. Il faudrait donc quadrupler, au minimum, l'objectif de 2518 places. Au PTB, nous pensons par ailleurs que, pour répondre aux besoins des familles, l'on devrait viser un taux de couverture de 50 %, ce qui implique la création d'un nombre encore plus important de places d'accueil.

Pourquoi avoir revu les ambitions à la baisse ? Comment allez-vous répondre aux besoins en termes de places d'accueil ? Quel est votre plan ?

Mme Delporte remercie également Mme la ministre pour sa présentation et salue la présence en commission du Président et de l'Administrateur général de l'ONE.

Pour elle, ce nouveau Contrat de gestion constitue un rendez-vous essentiel de cette législature car il fixe le cadre pour beaucoup d'aspects importants de la petite enfance. Dans la structure même du document, on ressent une nouvelle grille de lecture, une vision politique forte pour l'enfance, estime la députée qui souligne la méthodologie nouvelle de ce Contrat de gestion qui permet justement un réel décloisonnement des services mais aussi une transversalité des objectifs et une promotion des valeurs.

Mme Delporte met également l'accent sur l'ampleur des chantiers ouverts et l'importance du budget dévolu qui permet à la fois de développer des politiques nouvelles mais aussi de poursuivre des engagements pris par le gouvernement précédent, ainsi que la pérennisation des missions de base, missions traditionnelles de l'ONE.

La parlementaire évoque ensuite la réforme MILAC qui a été sous-évaluée en termes de coût et sous-financé par le gouvernement précédent, selon elle, le gouvernement et la ministre sont parvenus à dégager des montants structurels énormes pour la mise en œuvre de cette réforme.

Pour cette intervenante, les montants financiers repris dans ce Contrat de gestion sont bien la preuve que les 1000 premiers jours de la vie d'un enfant sont importants pour la suite de son développement car, c'est précisément dès les 1000 premiers jours qu'il faut « casser » la reproduction des inégalités. Pour cette commissaire, replacer l'enfant au cœur de l'accueil signifie simplement que la création des places d'accueil doit se faire en fonction des besoins des enfants et pas uniquement sur base des besoins des parents (qui travaillent, par ex), sans pour autant nier l'importance, pour les femmes avant tout, de trouver une place pour leur enfant.

S'agissant de la mise en évidence du volet relatif à l'accessibilité, Mme Delporte estime que ce point est fondamental vu les inégalités, tout en précisant que l'objectif d'ouvrir 2518 places reste tout à fait réaliste car il tient compte de la réalité

du terrain alors que par le passé les objectifs planifiés n'ont jamais été atteints, mieux vaut une ambition réalisable que de promettre la lune, explique encore Mme Delporte. Toujours concernant l'accessibilité, elle rappelle que cette problématique concerne aussi l'ouverture vers les publics « non-usagers » ainsi que l'ouverture des milieux d'accueil sur leur environnement direct et quartier. Mme Delporte interroge Mme le ministre sur la mise en place d'une task force dont le but sera de faire le point sur le subside de renforcement, comme soutien à l'accessibilité mais qui réfléchira aussi sur la grille barémique : pouvez-vous nous en dire plus sur le timing et sur la composition ?

Sur la place donnée à l'éveil culturel, la parlementaire précise que cette belle dynamique mérite d'être amplifiée et indique que celle-ci concerne aussi les milieux d'accueil ainsi que les consultations puisqu'on sait que la fréquentation n'est pas la même en termes de publics.

Quant au statut des accueillantes conventionnées, Mme Delporte reconnaît qu'il s'agit d'une avancée significative en terme de conditions de travail, de protection et de droits des femmes. Il s'agissait effectivement d'une promesse juste, indispensable à tenir mais sous la législature précédente, les moyens financiers pour la réaliser n'avaient pas été prévus, il a donc fallu trouver 46 millions d'euros pour mettre un terme à cette honteuse absence de statut, déclare la députée qui ajoute que le groupe écolo tenait à ce que des moyens soient également dégagés pour le développement des éco-crèches (que certains voudraient faire passer pour un gadget) alors que cet outil contribue aussi à l'amélioration de la santé et du bien-être des enfants (notamment par une alimentation saine) et bien-être des travailleuses.eurs.

Il s'agit d'une dynamique globale et participative, qui tient compte des réalités de terrain et des projets spécifiques de chaque MILAC. Les enjeux climatiques doivent être au coeur de toutes nos politiques, vu l'urgence, dès lors, il était temps de faire entrer la transition écologique dans les crèches et de les aider à réduire leur impact sur l'environnement.

Abordant ensuite le secteur de ATL, Mme Delporte explique qu'il faut bien faire la différence entre le Contrat de gestion présenté en commission, d'une part, et la réforme de l'ATL d'autre part car selon la commissaire. Il n'aurait pas été judicieux d'attendre que cette dernière soit arrivée à maturité pour renégocier cet important Contrat de gestion. C'est la raison pour laquelle, peu d'éléments se rapportent à la réforme ATL et c'est mieux ainsi car les chantiers que recouvre la réforme de l'ATL sont nombreux et importants, et devront être articulés intelligemment avec les éléments contenus dans ce contrat. Son groupe politique sera très attentif au travail de la commission transversale, pour arriver à une réforme ATL à la hauteur des enjeux, notamment de décloisonnement entre le scolaire et le parascolaire, de plus grande lisibilité, et surtout d'accessibilité. Pour compléter son

information sur l'objectivation de l'emploi dans ce secteur, elle demande à Mme la ministre si le cadastre de l'emploi inclut les bénévoles (avec ou sans convention de bénévolat) ?

Réponses de Mme la ministre

Aux questions relatives à la création de nouvelles places d'accueil dans les crèches, Mme la ministre tient à réaffirmer que le Gouvernement accorde la même attention à TOUS les milieux d'accueil et, ce indépendamment de leur forme juridique, de leur niveau de subventionnement, de leur statut privé ou public, qu'il s'agisse de milieux d'accueil collectifs ou d'accueillantes à leur domicile.

A la question de Mme Durenne sur les crèches privées, Mme la ministre explique que celles-ci font également parties du « paysage » de l'accueil. Toujours en réponse à la question de Mme Durenne, Mme la ministre indique avoir rencontré l'équipe de la crèche « les petits Soleils de Tournai », il y a plus d'un an. Concernant les crèches d'entreprise, elle mentionne qu'une des difficultés rencontrées par le passé, est le fait qu'on ait prévu un cadre qui ne répond pas aux réalités de terrain. C'est la raison pour laquelle l'art 1.2 du Contrat de gestion confie au Comité de programmation de l'ONE de se pencher sur la question des crèches d'entreprise. Il doit étudier les conditions et les freins à la création de crèches d'entreprise. Les précédents appels SEMA n'ont pas porté leurs fruits et on doit donc rester attentifs à cela.

En matière de contenant alimentaire, l'intention consiste à éliminer un maximum de produits qui sont contraires à un bon développement sur le plan sanitaire des enfants. Une attention est portée aux perturbateurs endocriniens notamment. Pour désigner l'organisme expert qui sera chargé d'accompagner l'ONE pour la mise en œuvre du plan eco-crèches, le marché public sera lancé avant la fin de l'année. C'est en cours.

Pour toutes les questions concernant les retards de la vaccination, elle suggère aux intervenants d'introduire des questions écrites ou orales dans le cadre des travaux de la commission.

Quant à la statutarisation, elle précise que l'objectif 7.3 du nouveau Contrat de gestion y fait référence, tout en rappelant que la situation de l'ONE ne peut être dissociée de celle des autres OIP relevant du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est un problème global et la situation des administrations est très différente, tant en termes de taux de statutaires qu'en termes d'impact budgétaire, puisqu'il est négatif pour les OIP mais il est positif pour le ministère et donc des contacts sont pris avec le niveau fédéral compétent notamment pour le volet « pensions » pour assurer le maintien d'une attractivité suffisante des métiers proposés par l'ONE.

A la question de M. Dispa sur le rôle du Parlement dans le processus d'élaboration du Contrat de gestion de l'ONE, elle rappelle que la présentation de ce Contrat de gestion en commission ce 14 septembre, répond précisément à la demande du Parlement.

Concernant la question relative au processus d'élaboration du Contrat de gestion, elle précise que toutes les questions importantes, budget y compris, ont bien été analysées et discutées par le Gouvernement. Elle entend la proposition visant à revoir le processus parlementaire relatif au Contrat de gestion et se montre ouverte à ce que cette discussion ait lieu.

En guise de réponse à la question de M. Dispa relative à l'examen préalable du rapport d'activités de l'ONE 2020 avant la discussion du présent Contrat de gestion, Mme la ministre explique que le rapport d'activités de l'ONE est annuel et que celui-ci a été validé en date du 25 août dernier, le timing et l'agenda n'ont donc pas permis de pouvoir l'examiner avant le Contrat de gestion.

Quant aux questions et observations portant sur les « nécessaires ajustements » liés à la réforme MILAC, elle rappelle que la réforme est au cœur du Contrat de gestion. Elle affirme que les moyens dévolus à cette problématique sont prévus et rappelle aussi que cette réforme n'avait malheureusement pas été correctement évaluée sous l'ancienne législature mais des moyens sont aujourd'hui consacrés à la poursuite de cette réforme et concernant ces ajustements, depuis fin 2019, ces chantiers ont été listés, ils sont bien connus du secteur puisqu'on y travaille avec eux. Certains ont pu avancer, d'autres ont pris plus de temps, aussi en raison de la crise sanitaire. Le Gouvernement actuel a donc été contraint de revoir la situation à la lumière de la réalité des chiffres qui impliquent des ajustements ainsi que de la « souplesse » pour faire aboutir le dossier.

A M. Dispa qui considère la création de nouvelles places d'accueil comme « la priorité des priorités », Mme la ministre indique que pour le Gouvernement, la priorité, c'est l'accessibilité pour plus d'enfants aux milieux d'accueil et la création de places y contribue et ce, afin de lutter plus efficacement contre la pauvreté infantile d'où la nécessité de placer l'enfant au cœur de l'ONE, elle ne partage pas l'avis de M. Dispa qui consiste à considérer la création de places comme une priorité alors qu'il faut également tenir compte de la situation des familles défavorisées. La création de places est un moyen parmi d'autres pour augmenter l'accessibilité des enfants aux milieux d'accueil. Un taux de couverture de 100 % n'est pas un besoin en tant que tel mais clairement on doit poursuivre les efforts pour augmenter le nombre de places, c'est ce qui est fait. Ce qui est mentionné dans le Contrat de gestion est un minimum de 2518 places. Mais le travail se poursuit avec les Régions pour déjà créer des places au-delà de ce minimum. Mme la ministre fait un parallèle avec le Plan Cigogne III qui prévoyait 14.849 places alors qu'en réalité, ce sont seulement

6659 places qui ont été réalisées, de plus, le volet II ter prévu par Mme Greoli n'a pu être réalisé et l'objectif initialement fixé, n'a donc pas été atteint, confirme Mme la ministre qui ajoute que le déficit de places n'est pas nouveau, le travail de concertation avec les Régions se poursuit avec les ministres De Bue et Morreale pour poursuivre la création de places.

En ce qui concerne les éco-crèches et la « touche verte » évoquée par M. Dispa, elle indique que les éco-crèches concernent surtout la santé des enfants comme par exemple, la qualité de l'air, l'alimentation ou encore les perturbateurs endocriniens. Améliorer la santé des enfants profite également aux professionnels qui les encadrent et de manière plus générale contribue à créer plus de cohésion dans les équipes professionnelles. Pour étayer son propos, elle cite des exemples concrets et pointe notamment, le cas d'une crèche située à Angleur qui a fait le choix d'utiliser des langes lavables, Mme la ministre annonce qu'elle va continuer à soutenir ce genre de projets essentiellement dans une perspective de santé des enfants et dans le but d'encourager une dynamique positive qui permet aux d'équipes de terrain de se renforcer.

En réponse à la question de Mme Goffinet portant sur le maintien ou pas des différentes missions de base de l'ONE, elle répond par l'affirmative. Le Contrat de gestion a été élaboré sur la base des avis remis par les organes consultés dont l'ONE qu'elle remercie mais précise qu'il n'en demeure pas moins que le Contrat de gestion reste avant tout un CONTRAT établi entre le Gouvernement et le Conseil d'administration de l'ONE.

Sur l'échéance et le calendrier concernant la mise en œuvre de la réforme de l'ATL, elle rappelle que cette thématique est régulièrement abordée en commission et que le calendrier évoqué précédemment n'a pas changé, la plateforme dédiée à cette thématique travaille et compte produire son premier rapport pour 2022. Quant au projet de décret, il est toujours planifié pour cette législature.

Aux questions relatives aux vaccinations de Mme Pécriaux, Mme la ministre répond qu'elle partage l'avis de la parlementaire sur le lien qui existe entre les PSE et les médecins et plaide pour une meilleure concertation avec l'ONE sur ce point en vue de traduire cette volonté dans la pratique.

A la question de Mme Chabbert sur l'accessibilité des lieux d'accueil, Mme la ministre répond que cette question est fondamentale dans tous les aspects de l'accessibilité de l'enfant et dans tous les services car il faut un continuum entre accueil et accompagnement, c'est le moyen d'assurer l'équité entre tous les enfants mais aussi l'équité en termes de santé et de bien-être. Des moyens nouveaux sont d'ailleurs prévus pour la prévention.

En ce qui la question relative à la participation financière des parents, elle rappelle que ce point se trouve bien dans le contrat de gestion, que la révision de la grille barémique nécessite des développements informatiques préalables et précise que des moyens financiers conséquents (via le plan de relance) ont été prévus pour ces développements informatiques.

Sur l'accueil durant le temps de midi, elle confirme que cette question figure bien sur la feuille de route de la commission transversale chargée de la réforme de l'ATL.

Quant à la question portant sur les rythmes scolaires, elle approuve l'idée qui consiste à mettre en adéquation le rythme scolaire avec celui de l'enfant mais ne soutient aucun recul en arrière en matière d'accessibilité ne puisse être induit par cette réforme des rythmes scolaires.

A la question de M. Dupont sur le manque de volonté d'arriver aux objectifs, elle répond que le Gouvernement se donne les moyens pour y arriver.

Sur la réforme de l'ATL, Mme la Ministre explique que si les enveloppes pour le financement de cette réforme n'ont pas été définies, c'est parce qu'elle a fait le choix de d'abord concerter toutes les parties et de construire avec elles cette réforme afin d'identifier les besoins et les moyens déjà disponibles et mobilisables. Elle réaffirme son choix résolu de mener cette réforme tout comme le reste de son action sous le mode de la concertation.

Concernant la revalorisation des salaires, cette thématique a été prise à bras le corps au cours des derniers mois puis qu'une partie de l'accord du non-marchand est consacrée à l'amélioration des conditions de travail. Mais surtout, le passage au statut de l'ensemble des accueillantes conventionnées est une avancée majeure en matière d'amélioration des conditions de travail.

Toujours en réponse à la question de M. Dupont portant sur une « certaine impatience », elle répond que le CG reprend l'ensemble des objectifs stratégiques et se réjouit que les représentants du PTB qui siègent au CA de l'ONE aient voté en faveur de ce Contrat de gestion.

Sur la task force, les questions relatives à l'accessibilité, Mme la ministre affirme que ce CG permet d'avoir de l'ambition en matière d'accessibilité car il existe une multitude de dispositifs permettant de mobiliser toutes les parties prenantes, un coordinateur est d'ailleurs en cours de recrutement en vue d'actionner concrètement la mise en œuvre de la task force.

M. le président de l'ONE remercie la commission pour son invitation et précise que le processus d'élaboration de ce CG est basé sur les conclusions émanant d'un

groupe de travail interne à l'ONE mais aussi d'un audit commandé par une société externe.

Après avoir analysé les travaux préparatoires et le rapport de la société d'audit, une première proposition a été faite, ensuite le Gouvernement a fixé un cadre et des moyens budgétaires sur base desquels une seconde proposition a été rédigée et adressée au Gouvernement. Le président remercie M. Dispa pour ses questions ainsi que tous les membres de la commission pour leurs encouragements et les remerciements adressés à l'ensemble du personnel de l'ONE, il ne manquera pas de les transmettre. le Comité de Programmation sera attentif notamment en ce qui concerne le sort des crèches d'entreprise mais aussi sur d'autres stratégies comme : quelle politique à mener pour motiver le personnel et ménager les moyens financiers (les nominations ne sont pas gelées) ?

Sur la création de nouvelles places, il insiste notamment sur la mise en place de partenariats et sur l'importance de l'accompagnement dans le processus de la création de nouvelles places d'accueil. Une redéfinition de l'ONE s'impose aujourd'hui pour optimiser les ressources et les fonctions de l'ONE. Pour 2024, 10 millions d'euros doivent encore être trouvés. C'est pour toutes ces raisons que les services de l'ONE sont contraints de mettre en place une importante réflexion qui donnera peut-être lieu à « un nouveau visage de l'ONE », conclut le président de l'ONE.

Tout comme M. Wimmer, M. Parmentier remercie également les parlementaires pour leurs encouragements à l'endroit des agents de l'ONE mais également à destination du personnel de l'ONE et de celui des autres secteurs qui dépendent « indirectement » de l'ONE (tutelle) car ils sont restés sur le pont pendant la crise. Il explique que les forces du secteur et de l'ONE ont également été sollicitées pour venir en aide aux personnes sinistrées suite aux récentes inondations.

Le personnel de l'ONE est donc particulièrement « fatigué » aujourd'hui, cette situation doit être prise en considération sur le plan professionnel, explique-t-il, car dans le CG, les objectifs et les échéances sont bien connus. De plus, de nombreux chantiers sont aujourd'hui en place.

La crise des inondations s'est rajoutée à la crise sanitaire, raison pour laquelle les choses n'avancent pas comme on voudrait car les obstacles sont bien réels, déclare l'Administrateur général de l'ONE. Il insiste ensuite sur la fracture numérique (question de Dupont - digitalisation de l'ONE), il répond que des progrès ont été réalisés par l'ONE dans ce domaine.

A la question de Mme Pécriaux sur la digitalisation de l'ONE, M. Parmentier répond que l'Office a fait beaucoup de progrès dans ce domaine et met plus particulièrement en évidence, « tout le dialogue et le flux d'informations » destinés

à alimenter le cadastre du non-marchand dont la logique (plus large) est de faciliter les demandes de subsides. Il souhaiterait cependant attirer l'attention sur ce progrès réel mais qui constitue aussi une crainte tout aussi réelle sur le plan financier car les 30 millions d'euros alloués viennent du plan de relance dont les exigences administratives sont énormes.

Sur les vaccinations et sur le rapport d'activités 2020, il tient à souligner que l'ONE a observé une chute de ses activités durant l'année écoulée, tout en relevant cependant que le bilan de santé reste plutôt correct, le HPV a également augmenté tant chez les filles que chez les garçons, il annonce qu'il y reviendra dans le cadre de la discussion relative au rapport d'activités 2020. Concernant, le cas des PSE, il indique que certains chantiers n'avancent pas suffisamment vite mais confirme que malgré la fatigue, le défi sera relevé.

Répliques

Mme Durenne remercie Mme la ministre et les responsables de l'ONE pour les précisions apportées. Elle insiste toutefois sur la situation de la crèche « les Petits soleils » qui attend le feu vert car, d'après la parlementaire, cette structure est prête à accueillir des enfants. Elle insiste aussi sur la création de places d'accueil supplémentaires et profite de l'occasion pour saluer la réflexion mise en place pour réorganiser l'ONE, celle-ci permettrait à terme de réaliser des économies estime la députée qui réitère une fois de plus, ses plus vifs remerciements aux agents de l'ONE. S'agissant du vaccin COVID et sur le retard des autres vaccins, elle annonce y revenir dans le cadre de l'examen du rapport d'activités 2020.

Mme Goffinet remercie également Mme la ministre ainsi que les représentants de l'ONE pour les éclairages fournis notamment en ce qui concerne le processus d'élaboration du Contrat de gestion, tout en affirmant que sur le terrain les choses ne seraient cependant pas aussi claires. Une méfiance continue d'exister et celle-ci nécessite un vrai travail pour rétablir la confiance. Quant à la réforme MILAC et les autres chantiers ouverts depuis le début de la législature, la commissaire aimerait obtenir des précisions complémentaires sur le calendrier précis ainsi que sur les actions concrètes qui seront mises en place. Sur l'ouverture de nouvelles places d'accueil, elle déclare qu'elle y reviendra avec une question parlementaire en commission.

M. Dispa remercie Mme la ministre ainsi que MM. Wimmer et Parmentier pour toutes les précisions qui ont été apportées mais le parlementaire tient toutefois à répéter qu'il n'a pas été convaincu par les éléments de réponses car il relève un manque réel de volonté en ce qui concerne notamment la réforme MILAC dont les ajustements n'ont pas été listés, de plus ce Contrat de gestion n'est pas suffisamment clair pour ce qui concerne les opérateurs de terrain ni sur les objectifs poursuivis et les moyens d'action à mettre œuvre. Il regrette également que la création de places

ne soit pas considérée comme la priorité des priorités par Mme la ministre qui préfère placer « la lutte contre la pauvreté des enfants » au centre de ses préoccupations et donc subordonner la politique de l'enfance à cette catégorie sociale, Mme la ministre inverse les priorités, une méthode qui contribue nullement à la baisse du déficit. Il prend acte des partenariats possibles et souligne que les documents adressés aux parlementaires dont l'annexe 2 du Contrat de gestion qui contient la liste des d'opérateurs, ne contient aucune précision sur ce point.

En ce qui concerne, les éco-crèches, l'intervenant s'interroge sur la pertinence des éléments de réponses de Mme la ministre qui avance essentiellement des arguments liés à la santé de l'enfant alors que cette thématique a toujours été au cœur des préoccupations de l'ONE qui existe depuis 100 ans maintenant (qualité des repas, environnement, langes), pour lui, il s'agit véritablement d'une inversion par rapport aux besoins des parents et des milieux d'accueil. Il reviendra sur ce sujet ultérieurement. Il annonce qu'il reviendra sur cette question ultérieurement dans le cadre des travaux de la commission.

Mme Pécriaux remercie les 3 intervenants pour les réponses apportées et également d'avoir entamé la réflexion en acceptant de travailler sur la réorganisation de l'ONE qui doit s'adapter à la réalité sociétale d'aujourd'hui. Sur la digitalisation de l'Office, elle précise que le groupe PS restera très attentif à la fracture numérique qui touche également les travailleurs et les familles précarisées qui rencontrent notamment des difficultés de lecture. Pour le carnet de vaccination digital qui permettra à ces familles d'obtenir des informations, elle compte revenir sur cette thématique des vaccinations dans les prochaines réunions de commission.

Mme Chabbert, remercie également Mme la ministre pour ses réponses ainsi que les responsables de l'ONE pour toutes les précisions apportées mais n'étant pas en mesure de répliquer en raison de sa présence dans une autre commission, elle précise qu'elle reviendra sur les sujets évoqués dans le cadre des travaux de la commission.

À l'instar des intervenants précédents, M. Dupont, remercie Mme la ministre pour toutes les réponses apportées ainsi que les représentants de l'ONE. Il insiste sur l'importance de la fracture numérique qui touche les plus fragiles et regrette ce qu'il appelle un manque d'ambition en matière de création de nouvelles places d'accueil, soit seulement : 2518 places ainsi que la stagnation du dossier relatif au statut et salaire des agents. Il s'interroge aussi sur la pertinence et sur les priorités réelles des « éco-crèches et se demande ce qu'il advient de la concertation entamée avec le secteur de la petite enfance qui avait déposé un préavis de grève en juin dernier.

Mme Delporte remercie également Mme la ministre pour toutes les réponses et précisions apportées à ses questions (task force) ainsi que MM. Wimmer et Parmentier et, à travers eux, remercie aussi l'ensemble des agents de l'ONE qui ont

permis de réaliser des avancées structurelles significatives pour le secteur de l'enfance.

En sa qualité de chef de groupe, M. Segers remercie l'ensemble des intervenants pour la qualité du débat et met particulièrement l'accent sur un point qui n'a malheureusement pas été évoqué dans la discussion, il pense à l'Éveil culturel qui est l'une des clefs de voûte de ce nouveau Contrat de gestion. Le parlementaire s'attarde ensuite plus longuement sur la nécessaire priorité de travailler en étroite collaboration avec l'ONE en vue d'améliorer les espaces d'accueil dédiés à l'enfance.

C'est surtout en sa qualité de gestionnaire de 10 crèches sises en Wallonie que M. Antoine souhaite intervenir dans ce débat, essentiellement pour saluer l'excellent travail effectué par l'ONE et l'ensemble de ses équipes.

La Rapporteuse,

La Présidente,

M. De Re

V. Delporte